

2021 DAJ 06 : Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des œuvres artistiques réalisées par Madame Cécile Jaillard, alias Cecilio, au profit de la Ville de Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À la demande de la Ville de Paris, Madame Cécile Jaillard a créé un ensemble d'œuvres artistiques sur les murs de la crèche collective située 14 rue Bardinet (14^{ème} arrondissement).

Ces œuvres sont destinées à être exploitées largement par la Ville de Paris et ses partenaires et leurs images pourront être publiées sur les sites Internet de la Ville, ainsi que les comptes de réseaux sociaux (Twitter, Facebook et Instagram) de la Ville de Paris et de la Mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris, ou encore les magazines municipaux.

Afin de permettre à la Ville de Paris d'exploiter largement les créations, Madame Cécile Jaillard, a accepté de céder ses droits patrimoniaux sur ses œuvres pour la durée légale des droits d'auteur, à titre non exclusif et à des fins non commerciales.

C'est l'objet du contrat de cession de droits d'auteur conclu à titre gratuit.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver le contrat de cession de droits d'auteur établi entre la Ville de Paris et Madame Cécile Jaillard, et m'autoriser à le signer.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris.